



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

MOTION DE SOUTIEN AU FORCES DE L'ORDRE

Mercredi, en marge du rassemblement parisien des policiers pour dénoncer ce qu'ils appellent la "haine anti-flic", plusieurs individus s'en sont pris violemment à un véhicule de police bloqué dans la circulation quai de Valmy, dans le Xe arrondissement parisien. Vitres brisées à coups de pied, jets de matériel urbain, un fumigène avait été lancé à l'arrière de la voiture qui a fini carbonisée. Les deux policiers qui étaient à l'intérieur ont pu s'extirper avant de prendre la fuite.

Cet événement n'est malheureusement qu'un exemple médiatisé parmi ~~une~~ un grand nombre. Les agressions d'individus, manifestants, casseurs, à l'encontre des forces de l'ordre se multiplient ^{et} ne peuvent qu'indigner la république française.

Est-il besoin de rappeler que les forces de police sont au service de nos concitoyens et méritent le respect dû à chaque individu.

C'est pourquoi, je souhaite aujourd'hui que la municipalité d'Etréchy dénonce ces événements et apporte son soutien sans faille aux autorités de police quelles qu'elles soient.

Allocution de Etréchy Bleu Marine : Madame le maire. Le groupe Etréchy Bleu Marine est très touché par cette motion de soutien. En effet, nous sommes deux fonctionnaires de la police nationale en notre sein plus un fonctionnaire territorial de la police municipale.

Mais soutenir, c'est comme dénoncer ; c'est bien ! Mais il faut aller plus loin comme participer à des actions de soutien ou bien en ne laissant pas court aux affabulations des journalistes qui, un jour jettent le discrédit sur les forces de l'ordre, et le lendemain les soutiennent car c'est un effet de mode. Il ne faut pas aller chercher l'information dans les médias d'Etat, mais dans d'autres sources, comme des médias plus indépendants que l'on peut trouver uniquement sur internet car non subventionnés.

23/2016 => CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :

La protection sociale complémentaire est constituée par les prestations financières venant en complément de celles du régime obligatoire de protection sociale fournies à chaque assuré.

Dans ce cadre, un service dédié du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG 91) permet aux collectivités territoriales adhérentes de faire des économies d'échelle sur leurs contrats de complémentaire santé ou prévoyance de leurs agents en opérant une mise en concurrence mutualisée.

Conformément à cette mission, le CIG s'apprête à lancer une nouvelle consultation pour le compte des collectivités afin de proposer la mise en place d'une nouvelle convention de participation dans ce domaine. Cette démarche s'intègre donc pleinement dans la volonté de la municipalité de proposer un contrat plus attractif pour les agents.

A cet effet, il convient de proposer au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin de confier la procédure de mise en concurrence au CIG. La procédure portera sur les deux protections sociales complémentaires, à savoir la santé et la prévoyance.

Nous avons voté Pour !

24/2016 => AVENANT N°25 A LA CONVENTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DECENTRALISE A AUVERS-SAINT-GEORGES.

Suite à une erreur de calcul dans la délibération du 11 décembre 2015, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer un nouvel avenant à la convention du conservatoire de musique décentralisé à Auvers-Saint-Georges. La convention prend automatiquement fin au 31/12/2015, lors du transfert de la compétence conservatoire à la CCEJR.

Nous avons voté Pour !

25/2016 => AVENANT N°18 A LA CONVENTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DECENTRALISE A CHAMARANDE.

Suite à une erreur de calcul dans la délibération du 11 décembre 2015, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer un nouvel avenant à la convention du conservatoire de musique décentralisé à Chamarande. La convention prend automatiquement fin au 31/12/2015, lors du transfert de la compétence conservatoire à la CCEJR.

Nous avons voté Pour !

26/2016 => MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE COMME MODALITE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement. Elle est encadrée par une ordonnance du 6 juin 2005, le décret 2004-1144 du 26 octobre 2004 et l'instruction 05-025-MO-M29 de la Comptabilité Publique.

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. Dans ces conditions, elle est confiée à certains agents mandatés pour effectuer des transactions d'achat.

Par convention en date de mai 2013, la commune d'Etréchy avait conclu une convention avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France afin de mettre en place ce procédé de commande et de paiement. Cette convention était conclue pour une durée de 3 ans et prend donc fin en mai 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour la mise en oeuvre de la nouvelle convention.

Nous avons voté Pour !

27/2016 => INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2016

Chaque année, l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales est revalorisée par une circulaire du ministre de l'intérieur. Pour l'année 2016, aucune revalorisation n'est prévue, l'indemnité applicable pour le gardiennage des églises communales est donc de 474.22 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce point.

Question d'Etréchy Bleu Marine : Depuis combien de temps cette indemnité n'a-t-elle pas été réévaluée ?
Réponse : Elle a été réévaluée l'an dernier.

Nous avons voté Pour !

28/2016 => SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les membres de la commission « Vie Associative » proposent au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations de loisirs, culturelles et sportives pour l'année 2016.

Associations culturelles et loisir	Subventions 2014	Subventions 2015	Subventions 2016
André Régnault	1 195	500	Pas de demande
Ateliers d'Etréchy	1 050	500	500
Cadet's Circus	8 998	8 000	6 000
Club rencontre	5 808	4 000	2 000
Club de Yoga	441	420	210
Confrérie Saint Vincent	336	320	320
Etréchy à points comptés	209	209	210
Gardon strépiniaçois	665	665	700
Histoire et tradition		Pas de demande	600
MICE informatique	299	299	210
Philatélie	209	209	210
Rat conteur	209	209	210
SAE	381	360	360
SCRABBLE	209	209	210
Strepirando	508	209	210
Tap dance	209	209	210
TOTAL	20 726	16 318	12 160

Associations sportives	Subventions 2014	Subventions 2015	Subventions 2016
Amicale bouliste	209	209	210
AE Tir sportif	269	269	Pas de demande
Athlétic club Etréchy	5 827	5600	5 000
ASE Badminton	2 570	2 450	2 450
ASE ping-pong	493	400	400
ASSE Foot	9 151	7 000	9 000
Baby Gym Etréchy	3 249	1 000	1 400
Club tir à l'arc	717	660	210
Club orientation	209	209	210
E3 escalade	500	475	420
En avant Schuman	Pas de demande	320	Pas de demande
Etréchy Ecole de Tir	2 809	2 660	Pas de demande
Judo	3 586	3 400	3 400
Taekwondo	1 494	Pas de subventions	Pas de subvention
Team Basket	2 629	100	Pas de subventions
Tennis club	8 904	7 520	4 000
TOTAL	42 616	32 272	26 760

Associations au forfait (anciens combattants)	Subventions 2014	Subventions 2015	Subventions 2016
APG – UNC – NM	1 309	1 200	1 200
CARES	568	540	540
FNACA	836	750	750
TOTAL	2 713	2 490	2 490

Question de Etréchy Bleu Marine : Quel est le lien qui permet d'octroyer ces subventions tantôt à la baisse, ou bien à la hausse ?

Nous nous étonnons que des associations sportives ou culturelles ne soient plus subventionnées, même si nous savons que certaines n'ont pas demandé de subventions pour cette année.

Nous déplorons que certaines associations sportives aient reçu un courrier de la mairie leur informant qu'elles ne seraient pas subventionnées cette année au vu de leur finances, alors que d'autres, elles aussi en bonne santé financières, sont subventionnées.

Réponse : Certaines associations en effet un fond de roulement important et c'est la raison pour laquelle elles n'ont pas été subventionnées pour 2016 et si vous étiez venus en commission, vous auriez eu tous les détails !

Réponse de Etréchy Bleu Marine : Oui, nous n'avons pas pu nous rendre à cette commission pour des raisons professionnelles et nous nous en sommes excusés au préalable. Par contre, nous avons demandé à ce que le tableau des subventions nous soit envoyé afin que nous nous penchions dessus pour pouvoir envoyer nos remarques et propositions par mail. Nous n'avons rien reçu.

Nous regrettons que monsieur MEUNIER, adjoint au maire aux associations, soit malheureusement absent ce soir, et n'ai pas jugé opportun de rédiger un compte rendu de cette commission comme le font certains adjoints. Ce compte-rendu aurait été très utile pour comprendre la logique de l'octroi des subventions municipales.

Par contre, nous nous offusquons du fait que vous nous reprochez de n'avoir pas assisté à cette commission. Comme vous le savez, nous sommes fonctionnaires de police et notre métier ne connaît pas d'horaires fixes. Nous ne prenons pas de rendez-vous avec la délinquance et cette dernière n'en prend pas avec nous. Nous avons des horaires décalés et il n'est pas facile de concilier notre vie professionnelle, familiale et municipale. Notre métier nous fait vivre et nous ne touchons pas d'indemnités municipales.

Au début de ce conseil, vous avez déposé une motion de soutien aux forces de l'ordre, mais au vu de votre réaction, votre motion nous semble maintenant bien stérile.

Madame le maire, vous nous reprochez de toujours jeter le discrédit sur les subventions aux associations en votant contre. Vous ne savez pas ce que nous allons voter dans quelques minutes et si vous souhaitez donner plus de poids à ces subventions, **BAISSEZ VOS INDEMNITES ET CELLES DE VOS ADJOINTS POUR MONTRER L'EXEMPLE !**

Madame le maire, au vu de ces éléments et de l'opacité des attributions de ces subventions culturelles et sportives, **nous ne participerons pas au vote. Ni pour, ni contre, ni abstention, nous ne sommes tout simplement pas là !**

29/2016 => SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SCOLAIRE

La Commission « Vie Scolaire » propose d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces propositions qui sont identiques à l'année dernière.

UNSS – ASSU	400 €
Bibliothèque pédagogique de la circonscription d'Arpajon	61 €
Coopératives scolaires	3,26 € par enfant
Pour les coopératives scolaires, au titre des sorties de fin d'années	8,96 € par enfant
Pour Noël	3,89 € par enfant

Question d'Etréchy Bleu Marine : Madame le maire, il y a une dizaine de jours, nous avons été informés par mail que la commission « vie scolaire » avait oublié de mentionner ces subventions à l'ordre du jour et il nous était proposé de les valider par retour de mail ou bien d'apporter nos remarques.

Nous avons demandé si cette « consultation à distance » était légale et si la commission ne devait pas quand même se tenir. Nous avons eu comme réponse : « nous allons nous renseigner en mairie » et à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponses.

Donc, faut-il passer obligatoirement par une commission pour voter les subventions ?

Réponse : Vous cherchez toujours la polémique pour finalement voter « non ». Il ne faut pas nécessairement de commission pour voter les subventions.

Réponse de Etréchy Bleu Marine : Nous ne cherchons pas la polémique ! C'est vous qui êtes toujours sur la défensive. Quant à notre choix, vous allez être surpris, **nous votons Pour ces subventions !** Merci !

30/2016 => SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

La Commission «Vie Solidaire » propose d'attribuer les subventions aux associations suivantes pour l'année 2016. Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ces propositions

ALPHA	961 €
APAEI Essonne sud	600 €
SECOURS CATHOLIQUE	962 €
SECOURS POPULAIRE	480 €
MAISON DES ANCIENS	1 779 €
VIE LIBRE	487 €
VMEH	100 €
TOTAL	5 369 €

Allocation de Etréchy Bleu Marine : Madame le Maire, nous tenons, une fois n'est pas coutume saluer la bonne tenue de la commission « vie associative » présidée par Madame BORDE dont l'ordre du jour était justement l'attribution de ces subventions. Cette commission a été un vrai moment d'échange et toutes les sensibilités politiques ont été prises en compte. Nous avons pu nous exprimer et avons même eu gain de cause. Pourtant, nous avons émis des réserves sur certaines associations qui avaient fait une demande de subvention, mais au vu de la transparence de cette commission, nous allons vous surprendre, nous votons Pour !

31/2016 => TARIFS POUR LA SAISON CULTURELLE 2016/2017

Chaque année, le Conseil Municipal valide une grille de tarification pour les différents spectacles offerts dans le cadre de la saison culturelle.

La Commission Culture - Programmation propose de maintenir les tarifs à l'identique de la saison 2015-2016.

C'est la raison pour laquelle il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour fixer ces tarifs comme suit :

Catégorie	A	B	C	D
Prix de revient à 7.499 €	Plus de 7500 €	de 5.000	de 2.000	moins de 2.000 €
Plein tarif	25,00 €	18,00 €	12,00 €	6,00 €
Tarif réduit / de groupe	18,00 €	12,00 €	8,00 €	4,00 €
		Gratuit pour les mineurs		

Le tarif réduit s'adresse aux scolaires/étudiants, personnes en recherche d'emploi, personnes handicapées et titulaires de la carte de fidélité du Centre Culturel.

Carte de fidélité du Centre culturel (donne accès à tarif réduit à l'ensemble des spectacles) : 15 €

Un tarif préférentiel est proposé pour le week-end de l'humour, soit deux spectacles compris, aux tarifs suivants :

- 40 € (tarif normal)

- 30 € (tarifs réduit)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer sur cette proposition

Nous avons voté Pour !

32/2016 => REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CRÉDITS VERSÉS À LA COMMUNE AU TITRE DU FONDS D'AMORÇAGE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires est venu modifier les rythmes scolaires des écoliers.

Dans ce cadre, l'État a décidé d'apporter une aide financière aux communes pour la mise en place de ces « nouveaux rythmes scolaires ».

Or, en ce qui concerne la commune d'Etréchy, les temps périscolaires et les temps de restauration scolaire sont des compétences transférées à la Communauté de Communes. La mise en place de cette réforme a donc été portée par notre Communauté de Communes.

C'est pourquoi, le fonds d'amorçage reçu au titre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires doit être reversé en totalité à la Communauté de Communes.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer en ce sens.

Nous avons voté Pour !

33/2016 => VENTE PROPRIETE BATIE SISE 40 avenue du Pont Royal

La commune propose de vendre la propriété sise 40 avenue du Pont Royal appartenant à son domaine privé.

Le bien à vendre est un pavillon des années 1900 construit sur deux niveaux, avec une cave semi-enterrée d'une quinzaine de m², un rez de chaussée comprenant cuisine, wc, salon et salle de séjour et un étage comportant une salle de bain et deux chambres, le tout en état de vétusté, représentant une surface habitable de 78m².

Le dit bien est complété d'une dépendance en fond de jardin de 22m² qui bénéficie d'une servitude de passage sur la copropriété voisine.

Conformément à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, cette cession a fait l'objet d'une demande d'évaluation auprès du service du Domaine qui a estimé, par avis du 29 avril 2016, la valeur vénale du bien à 105 000 euros avec une marge de négociation de 15%.

Compte tenu de la faible estimation donnée par l'inspecteur des domaines, en raison de la toiture commune avec la copropriété voisine, il est proposé une mise en vente pour un prix minimum de 130 000 euros.

Nous avons voté Pour !

34/2016 => ACCEPTATION PARTIELLE DU LEGS DE MONSIEUR A.....

Le 15 décembre 2015 la commune a reçu courrier d'un notaire chargé de la succession de Monsieur G.A. Suivant testament dressé par acte authentique le 22 mai 2012 ce dernier précisait *«Je lègue à titre particulier à la commune d'Etréchy les parcelles numéro 31 et 99 situées sur la commune d'Etréchy.»*

Ces parcelles cadastrées AH 31 et AH 99 sont localisées le long de la N20 ; d'une part dans le prolongement de l'avenue du Pont Royal et d'autre part face à cette parcelle entre la Juine et la route nationale (il s'agit d'une l'ancienne demeure en ruines).

Une solution actuellement en étude par le cabinet de notaires consisterait en une acceptation partielle de la seule parcelle 99 (prolongeant le bien communal) tout en refusant la parcelle 31 (ruines) qui induirait des coûts supplémentaires pour la collectivité.

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer afin d'accepter partiellement le legs et d'autoriser le Maire à signer tout document en lien avec cette succession.

Nous avons voté Pour !

35/2016 => DESIGNATIONS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS

Suite à la démission de Mme Dailly et de Monsieur Ragu de cette commission, il convient de désigner **2 représentants de la Commune** pour siéger au sein de la **CLET** (Commission Locale d'Evaluation des Transferts) chargée d'établir la valeur des charges transférées par la Commune à la Communauté de Communes.

Il est proposé au Conseil de bien vouloir procéder aux désignations ci-dessus.

Les candidatures seront reçues par écrit et déposées à la Direction Générale des Services au plus tard 24 heures avant l'ouverture de la séance.

Les élus ont été messieurs Meunier et Voisin qui ont fait acte de candidature. Nous ne nous sommes pas proposés car nous n'aurions pas été élus. Faire barrage au FN, c'est une devise nationale et municipale !

36/2016 => LANCEMENT DE L'AGENDA 21 LOCAL

En 1992, lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro, les États se sont engagés dans une démarche mondiale de développement durable en signant un programme d'actions pour le 21ème siècle : l'Agenda 21.

Ce programme souligne en particulier le rôle déterminant des collectivités locales. Les collectivités territoriales influent directement par leurs politiques sur l'économie, le social et l'environnement. Par leur proximité à la population, elles peuvent par ailleurs agir en faveur de l'information, l'éducation et la mobilisation. Elles sont ainsi appelées à décliner les grands engagements nationaux au sein d'agendas 21 locaux.

L'Agenda 21 local promeut une conception du développement qui s'appuie sur la recherche permanente d'un juste équilibre entre les dimensions sociale, économique et environnementale de la vie de la cité, en poursuivant les 5 finalités essentielles.

La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Enfin, au bout de deux ans, chose promise en 2014, chose faite ! Maintenant, il reste juste à voir l'avancée des travaux de la commission et surtout, avec quel argent faire toutes ces belles choses !

Nous avons voté Pour !

37/2016 => MODIFICATION DE LA FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'AUDITORIUM

En 2015, la location de l'auditorium par des personnes privées avait été délibérée pour un montant de 80 € par jour, du lundi au samedi de 10 heures à 22 heures.

À ce jour, plusieurs personnes privées ou organismes demandent à louer l'auditorium sur plusieurs sessions (ateliers ou conférences, par exemple).

Afin de répondre à cette demande, il est proposé de louer l'auditorium à l'heure. La location pour une journée complète, soit une durée de 12 heures, a été déterminée à 80 €. Il est donc proposé de fixer un tarif horaire de 6 €.

Un chèque de caution de 500 € sera demandé et restitué à la fin de la prestation.

La disponibilité de l'auditorium dépendra du planning du centre culturel et de ses manifestations. La priorité sera donnée aux Strépiniaçois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en ce sens.

Nous avons voté Pour !

38/2016 => AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'UTILISATION DU STAND DE TIR PAR L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier la convention d'utilisation du stand de tir avec l'administration pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

La modification concerne la réévaluation du prix, révisé annuellement selon le taux de l'inflation hors tabac connu au 1er janvier

Nous avons voté Pour !

39/2016 => CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC KEOPSE

Dans le cadre du projet KEOPSE d'insertion des personnes dans le travail et suite à au premier partenariat avec la commune par le biais de l'atelier « espaces verts », il est proposé au conseil municipal de mettre en place un deuxième partenariat pour un atelier « lavage de véhicule ».

Les modalités de ce partenariat sont décrites dans la convention jointe à la présente

Allocution de Etréchy Bleu Marine : Nous saluons cette initiative il serait opportun de sensibiliser ces personnes à l'agenda 21 avec par exemple le lavage écologique.

Réponse de monsieur Gautrelet : Vous nous énervez ! On entend que vous ce soir !

Réponse d'Etréchy Bleu Marine : Monsieur Gautrelet, vous ne cessez de dire à qui veut l'entendre que l'on ne propose rien et quand justement on propose, vous nous demandez de nous taire. Il faut savoir ce que vous voulez !

Nous avons voté Pour !

LES QUESTIONS A MADAME LE MAIRE FONT L'OBJET D'UNE PARUTION A PART